
2018 12 13 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Isabelle Bourda, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, José Moulis, Jacques Esparseil, Patrick Saint-Supéry

Excusés : Xavier Daran, Eric Rollandin

Secrétaire de séance : Jacques Esparseil

La séance est ouverte à 20h30

Nous avons émis la possibilité d'envoyer un don à une commune sinistrée de l'Aude.

Nous avons choisi une commune de taille similaire à la nôtre : un don de 1000 euros a donc été versé à la commune d'ARAGON.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2018 à l'unanimité

2. Délibérations

2.1 Autorisation de signature de la convention CNP avec le CDG

Le conseil municipal approuve la reconduction pour 3 ans de la convention entre CNP et le CDG.

Pour la gestion de l'assurance statutaire du personnel.

2.2 Adhésion à la plateforme mutualisée des marchés publics avec le CDG

Le conseil approuve l'adhésion à la plateforme mutualisée des marchés publics avec le CDG pour un montant de 50 euros /an.

2.3 Prise de compétences par la CCS (eau, assainissement eaux usées et MSAP)

Le conseil approuve la nouvelle compétence MSAP de la CCS.

2.4 Remboursement cautionnement logement T2 suite au départ du locataire

Suite au départ du locataire du T2, le conseil donne son accord pour le remboursement de la caution.

2.5 Autorisation de paiement de l'investissement sur le BP2019 à hauteur de 25% du BP2018.

Jusqu'au vote du BP2019, le conseil approuve l'autorisation du paiement de l'investissement à hauteur de 25% du budget précédent.

3. Demande d'une autorisation de stationnement de commerce ambulant réponse favorable

4. Projet d'installation d'un cabinet de kinésithérapie

Un local a été demandé pour un projet d'installation d'un cabinet de kinésithérapie.

Après un entretien avec les personnes concernées pour effectuer les modifications et mises aux normes nécessaires

Le conseil approuve la mise en location de l'ancien local des aînés.

5. Devis de plantations

Devis de replantation des peupleraies validé : 5000 euros.

6. Point des actions :

Les travaux du columbarium et du jardin du souvenir suivent leur cours.

Le PLU de Samatan est consultable en mairie.

L'agent communal technique va se charger de réparer les poignées de la salle des fêtes.

7. Arrêt de l'association des aînés

L'association des aînés créée en mai 1979 sera clôturée fin janvier faute d'adhérents.

Le conseil remercie toutes les personnes qui se sont impliquées pendant toutes ces années.

8. Questions diverses

Une demande d'occupation de la salle a été acceptée pour l'association Gestes (atelier "mosaïque")

L'apéritif du personnel se fera le 21 décembre à 18H.

Les vœux de la commune se feront le 12 janvier à 15H.

L'ordre du jour est épuisé à minuit.